

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 1er décembre 2024

### MANIFESTATION DES TAXIS PRÉVUE LE LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024 **ANTICIPATION DES FORTES PERTURBATIONS PRÉVUES AUX ENTRÉES ET SORTIES DE LYON- POINT DE SITUATION N°2**

Au regard de l'annonce par les fédérations professionnelles de taxi d'une mobilisation visant à bloquer plusieurs axes d'entrée et de sortie de l'agglomération de Lyon, la Préfète du Rhône appelle les automobilistes à différer leurs déplacements, à emprunter les transports en commun ou à télétravailler.

#### Points susceptibles d'être bloqués autour de l'agglomération lyonnaise dès 05h00 :

Dès 5h du matin, le lundi 2 décembre 2024, les points suivants sont susceptibles de faire l'objet d'un point de blocage :

- M6, au niveau de l'échangeur du Valvert (Tassin-la-Demi-Lune) ;
- Échangeur du nœud des Îles (A42 – A46 – Rociade Est) ;
- A43, à hauteur de Saint-Priest - Porte des Alpes ;
- Échangeur A7 / A450 ;
- A7, à hauteur de l'échangeur avec le boulevard urbain sud (D301) ;

Au cours de la journée, les taxis devraient rallier la place Bellecour, entraînant des perturbations sur leurs itinéraires et aux abords.

#### Axes routiers susceptibles de faire l'objet de forts ralentissements dès 04h00 :

En raison de la circulation de convois de taxis en provenance de départements limitrophes en direction de Lyon pour rejoindre des points de blocage, plusieurs axes routiers et autoroutiers de la région Auvergne-Rhône-Alpes feront l'objet de forts ralentissements :

- autoroute A7 depuis la barrière de péage de Vienne-Reventin
- autoroute A40 depuis Cluses et Thonon-les-Bains
- autoroute A42 depuis Ambérieu-en-Bugey
- autoroute A43 depuis la barrière de péage de Saint-Quentin-Fallavier et Chambéry
- autoroute A47 et la route nationale 88 en provenance de Saint-Etienne, Montbrison et de la Haute-Loire
- autoroute A89 en provenance de Roanne et du Puy-de-Dôme

## Mesures de gestion de la circulation :

La Préfète de la zone de défense Sud-Est a décidé de déclencher des mesures du plan PALOMAR pour permettre le contournement routier de la vallée du Rhône :

- par l'A75 dans les deux sens, à compter du dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024 à minuit ;
- par l'A41 et l'A40 dans les deux sens, à compter du dimanche 1<sup>er</sup> décembre à 03h00.

La Préfète de l'Isère a pris un arrêté qui prévoit la mise en oeuvre de mesures de restriction de la circulation à partir de 05h00 le lundi 2 décembre 2024 :

- sur l'autoroute A43 au droit du diffuseur n°5 de Saint-Quentin-Fallavier, les bretelles de sortie 5.3 et 5.5 en direction de la Zone Industrielle de Chesnes dans le sens de circulation Chambéry / Grenoble vers Lyon sont fermées à la circulation ;
- sur la RD75 entre les giratoires RD75/RD311 et RD75/RD1006 sur la commune de Saint-Quentin-Fallavier, la circulation est interdite dans les deux sens.

Les automobilistes, en provenance de Chambéry ou de Grenoble, devront sortir au diffuseur n°6 de Villefontaine, suivre la D1006 en direction de Lyon puis la D311 pour rejoindre l'A43 à l'échangeur n°5 de Chesnes.

## Consignes des autorités à suivre :

La Préfète du Rhône appelle les automobilistes à reporter leurs déplacements, à utiliser les transports en commun ou à télétravailler.

Les usagers de la route sont également appelés à la plus grande vigilance et au calme à l'approche des points de blocage. Les forces de l'ordre seront fortement mobilisées pour la sécurité de tous.

La Préfète du Rhône a indiqué aux organisateurs de ce mouvement qu'aucun blocage durable ne sera accepté.

En conséquence, au moins une voie de circulation devra être systématiquement maintenue libre pour permettre le passage des véhicules susceptibles d'être bloqués ainsi que celui des véhicules de secours ou des forces de sécurité intérieure.

De même, aucune action de filtrage des accès aux hôpitaux ne sera tolérée par les services de l'État.

En cas de non-respect de ces engagements pris par les organisateurs, les forces de l'ordre interviendront pour faire cesser le trouble à l'ordre public.

## **Cabinet de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes**

Fabien DESPINASSE  
Tél : 07 86 85 61 42  
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

[www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème  
*is d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82*



Préfecture du Rhône



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69